RCS : DIJON
Code greffe : 2104

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de DIJON atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 1980 B 00194
Numéro SIREN : 319 764 148
Nom ou dénomination : MARSADIS

Ce dépôt a été enregistré le 10/12/2020 sous le numéro de dépôt 10088

Calculus International Colmar	SAS MARSADIS Etats financiers au 31/03/2020	euros

BILAN ACTIF

CERTIFIE CONFORME

RUBRIQUES	Montant Brut	Amortissements	Net 31/03/2020 12 mois	Net 31/03/2019 12 mois
Capital souscrit non appelé				
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES				
Frais d'établissement				
Frais de recherche et de développement				
Concessions brevets droits similaires	3 397	3 347	50	308
Fonds commercial (1)				
Autres immobilisations incorporelles				
Avances et acomptes				
IMMOBILISATIONS CORPORELLES				
Terrains	213 471		213 471	213 471
Constructions	1 507 249	1 068 140	439 109	515 803
Installations techniques,mat. et outill. indus.	881 496	749 964	131 532	189 007
Autres immobilisations corporelles	3 325 341	2 108 238	1 217 102	1 547 070
Immobilisations en cours				
Avances et acomptes				
IMMOBILISATIONS FINANCIERES				
Participations par M.E.				
Autres participations	1 337 973		1 337 973	1 338 736
Créances rattachées à des participations				
Autres titres immobilisés				
Prêts				
Autres immobilisations financières				
ACTIF IMMOBILISE	**7 268 927**	**3 929 689**	**3 339 238**	**3 804 394**
STOCKS ET EN-COURS				
Matières premières, approvisionnements				
En-cours de production de biens				
En-cours de production de services				
Produits intermédiaires et finis				
Marchandises				
Avances et Acomptes versés sur commandes				
CREANCES				
Créances clients et comptes rattachés	38 152		38 152	42 566
Autres créances	3 393		3 393	53 785
Capital souscrit appelé, non versé				
Valeurs mobilières de placement				
Disponibilités				24 131
COMPTES DE REGULARISATION				
Charges constatées d'avance	2 976		2 976	2 752
ACTIF CIRCULANT	**44 521**		**44 521**	**123 233**
Charges à répartir				
Primes de remboursement des obligations				
Ecarts de conversion actif				
TOTAL GENERAL	**7 313 447**	**3 929 689**	**3 383 758**	**3 927 627**

BILAN PASSIF

CERTIFIE CONFORME

RUBRIQUES		Net 31/03/2020 12 mois	Net 31/03/2019 12 mois
Capital social ou individuel versé	224 000	224 000	224 000
Primes d' émission, de fusion, d' apport ...			
Ecarts de réévaluation			
Réserve légale		22 400	22 400
Réserves statutaires ou contractuelles			
Réserves réglementées			
Autres réserves		714 774	758 591
Report à nouveau			
RESULTAT DE L'EXERCICE		**604 063**	**456 262**
Subventions d'investissement			
Provisions réglementées		161 758	166 812
CAPITAUX PROPRES		**1 726 994**	**1 628 065**
Produits des émissions de titres participatifs			
Avances conditionnées			
AUTRES FONDS PROPRES			
Provisions pour risques		110 000	110 000
Provisions pour charges			
PROVISIONS RISQUES, CHARGES		**110 000**	**110 000**
DETTES FINANCIERES			
Emprunts obligataires convertibles			
Autres emprunts obligataires			
Emprunts dettes auprès des établissements de crédit (2)		707 489	821 363
Emprunts et dettes financières divers		16 853	16 879
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours			
DETTES D'EXPLOITATION			
Dettes fournisseurs et comptes rattachés		17 400	22 187
Dettes fiscales et sociales		85 017	103 510
DETTES DIVERSES			
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		10 800	14 400
Autres dettes		706 265	1 208 275
COMPTES DE REGULARISATION			
Produits constatés d'avance		2 940	2 948
DETTES		**1 546 764**	**2 189 562**
Ecarts de conversion passif			
TOTAL PASSIF		**3 383 758**	**3 927 627**
Résultat de l'exercice en centimes		604 062,66	456 262,10

COMPTE DE RESULTAT Première Partie

RUBRIQUES	France	Export	Net 31/03/2020 12 mois	Net 31/03/2019 12 mois
Ventes de marchandises				
Production vendue (Biens)				
Production vendue (Services et Travaux)	1 508 320		1 508 320	1 487 012
CHIFFRES D'AFFAIRES NETS	1 508 320		1 508 320	1 487 012
Productions stockée				
Production immobilisée				
Subventions d'exploitation				
Reprises sur provisions et amortissements, transfert de charges			4 256	72 361
Autres produits			4	4
PRODUITS D'EXPLOITATION			**1 512 580**	**1 559 377**
Achats de marchandises				
Variation de stock				
Achats de matières et autres approvisionnements				
Variation de stock				
Autres achats et charges externes			28 779	101 000
Impôts, taxes et versements assimilés			138 759	139 777
Salaires et traitements				
Charges sociales du personnel				
Dotations aux amortissements sur immobilisations			477 393	492 316
Dotations aux provisions sur immobilisations				
Dotations aux provisions sur actif circulant				
Dotations aux provisions pour risques et charges				
Autres charges			7	5
CHARGES D'EXPLOITATION			**644 939**	**733 098**
RESULTAT D'EXPLOITATION			**867 641**	**826 278**
Bénéfice attribué ou perte transférée				
Perte supportée ou bénéfice transféré				
Produits financiers de participations				
Produits autres valeurs mobilières, créances immb.				
Autres intérêts et produits assimilés				
Reprises sur provisions et transfert de charges				
Différences positives de change				
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement				
PRODUITS FINANCIERS				
Dotations aux amortissements et aux provisions				
Intérêts et charges assimilées			11 420	36 809
Différences négatives de change				
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement				
CHARGES FINANCIERES			**11 420**	**36 809**
RESULTAT FINANCIER			**(11 420)**	**(36 809)**
RESULTAT COURANT AVANT IMPOTS			**856 221**	**789 469**

COMPTE DE RESULTAT Deuxième Partie

RUBRIQUES	Net 31/03/2020 12 mois	Net 31/03/2019 12 mois
Produits exceptionnels sur opérations de gestion	369	
Produits exceptionnels sur opérations en capital	763	763
Reprises sur provisions et transferts de charges	8 158	8 158
PRODUITS EXCEPTIONNELS	**9 290**	**8 921**
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion	7 830	39 923
Charges exceptionnelles sur opérations en capital	763	763
Dotations aux amortissements et aux provisions	3 105	113 105
CHARGES EXCEPTIONNELLES	**11 698**	**153 790**
RESULTAT EXCEPTIONNEL	**(2 407)**	**(144 869)**
Participation des salariés		
Impôts sur les bénéfices	249 751	188 338
TOTAL DES PRODUITS	**1 521 870**	**1 568 298**
TOTAL DES CHARGES	**917 807**	**1 112 036**
BENEFICE OU PERTE	**604 063**	**456 262**

Annexe aux comptes annuels

Le bilan avant répartition de l'exercice clos au **31/03/2020,** dont le total est de **3 383 758** euros et le compte de résultat, présenté sous forme de liste, dont le total des produits est de **1 521 870** euros et le total des charges de **917 807** euros, dégage un résultat de **604 063** euros.

L'exercice a une durée de **12** mois, recouvrant la période du **01/04/2019** au **31/03/2020.**

Les notes et tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels. Seules les informations présentant un caractère significatif sont produites et résumées dans le sommaire joint.

L'annexe est présentée ci-après en 5 parties, à savoir :

- Faits caractéristiques
- Règles et méthodes comptables
- Notes sur le bilan
- Notes sur le compte de résultat
- Autres informations

SOMMAIRE DE L'ANNEXE	Type	Produites	Non significatif	Non applicable
1. FAITS CARACTERISTIQUES	S	X		
2. REGLES ET METHODES COMPTABLES				
Méthodes d'évaluation	EP	X		
Informations complémentaires pour donner l'image fidèle	EP	X		
Dérogations	EP			X
Evènements postérieurs à la clôture de l'exercice	EP			X
Changement de méthode ou de présentation	EP			X
3. NOTES SUR LE BILAN				
3.1 ACTIF IMMOBILISE				
3.11. Immobilisations incorporelles				
Licences / Logiciels	EP	X		
Frais d'établissement / Frais de recherche et développement	EP			X
Fonds commercial	EP			X
3.12. Immobilisations corporelles				
Evaluation	S	X		
Amortissement	S	X		
3.13. Immobilisations financières				
Evaluation	S	X		
Liste des filiales et des participations	S			X
3.14. Mouvements ayant affecté les immobilisations	S	X		
3.2 ACTIF CIRCULANT				
Evaluation des stocks	S			X
Evaluation des créances	S	X		
Avances aux dirigeants	S			X
Evaluation des valeurs mobilières de placement	S			X
Différences et évaluation sur éléments fongibles de l'actif circulant	EP			X
Provision pour dépréciation	S			X
3.3. AUTRES POSTES D'ACTIF				
Charges constatées d'avances	EP	X		
Produits à recevoir	EP	X		
Charges à répartir	EP			X
Primes de remboursement des obligations	S			X
3.4. CAPITAUX PROPRES				
Composition du capital social	S	X		
Provisions règlementées	S	X		
Variation des capitaux propres	S	X		
Incidences des évaluations fiscales dérogatoires	S			X
Parts bénéficiaires	S			X
3.5. PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES				
Evaluation et variation	S	X		
3.6. DETTES				
Obligations convertibles	S			X
Emprunts obligataires	S			X
Emprunts	S	X		
3.7. AUTRES POSTES AU PASSIF				
Charges à payer	EP	X		
Produits constatés d'avance	EP	X		
3.8. ELEMENTS COMMUNS				
Etats des échéances, créances et dettes	S	X		
Dettes et créances représentées par des effets de commerce	S			X
Ecarts de conversion	S			X
4. NOTES SUR LE COMPTE DE RESULTAT				
Ventilation du chiffre d'affaires	S	X		
Evaluation de certains produits et charges	S	X		
Ventilation de l'impôt sur les sociétés	S	X		
Accroissement et allègement de la dette future d'impôt	S	X		
5. AUTRES INFORMATIONS				
Engagements financiers	S	X		
Crédit-bail	S			X
Dettes et créances garanties par des suretés réelles	EP	X		
Identité des sociétés-mères consolidant les comptes de la société	S	X		
Eléments concernants les entreprises liées	S			X
Effectif moyen	EP			X
Rémunération des dirigeants	S			X
Cédit d'impôt compétitivité emploi (CICE)	S			X
Engagement de retraite	S			X

Légende : E.P : Expressément prescrite S : Significatif

Annexe aux comptes annuels

Faits caractéristiques

Mention relative à l'épidémie Covid-19 (Coronavirus)

La crise sanitaire liée à la Covid-19 et la promulgation de l'état d'urgence sanitaire par la loi n° 2020-290 du 23 mars 2020 d'urgence constituent un événement majeur. L'entreprise n'a pas procédé à un ajustement de ses comptes clos au 31 mars 2020 au titre de cet événement.

A la date d'établissement des comptes de l'entreprise (le 29/05/2020), l'entreprise n'est pas en mesure de chiffrer l'impact de la crise sur son patrimoine, sa situation financière et son résultat.

Eu égard à ces mesures, à la date de l'arrêté des comptes, l'entreprise estime que la poursuite de son exploitation n'est pas remise en cause.

Annexe aux comptes annuels

Principe, règles et méthodes comptables

Méthode d'évaluation

Le présent bilan et compte de résultat ont été établis conformément aux règles et principes comptables généralement admis en France selon les dispositions du plan comptable général (Règlements ANC 2014-03 relatif au PCG et des règlements ANC 2015-06 et 2016-07).

Les conventions comptables d'établissement et de présentation des comptes sociaux ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base suivantes :

- Continuité de l'exploitation,

- Permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,

- Indépendance des exercices,

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Seules sont exprimées les informations significatives.

Lorsqu'un choix est offert, la méthode utilisée sera précisée dans les notes relatives aux comptes concernés.

Annexe aux comptes annuels

Informations complémentaires lorsque l'application d'une prescription comptable ne suffit pas à donner une image fidèle

Intégration fiscale

La société SAS MARSADIS est la filiale d'un groupe ayant opté pour l'application des dispositions relatives à l'intégration fiscale.

1. Périmètre d'intégration

Le périmètre d'intégration est composé des sociétés suivantes :

- SODIMARS SAS
- MARSADIS SAS

2. Modalités de répartition de l'impôt sur les sociétés assis sur le résultat d'ensemble du groupe

Les filiales constatent leurs charges d'impôt comme si elles étaient imposées séparément. La société mère enregistre dans ses charges ou produits la différence entre la dette d'impôt du groupe et le cumul des charges d'impôt comptabilisées par ses filiales.

3. Différence entre l'impôt comptabilisé et l'impôt pour le paiement duquel l'entreprise est solidaire

Néant

4. Différence entre l'impôt comptabilisé et l'impôt qui aurait été supporté en l'absence d'intégration fiscale

Néant

Annexe aux comptes annuels

5. Déficit reportable

Le déficit reportable remonte au niveau de la société mère "Tête de groupe".

6. Impositions et déficits éventuellement restituables en cas de sortie de la filiale dans le délai de cinq ans

Néant

Annexe aux comptes annuels

Notes sur le bilan

Actif

Immobilisations corporelles et incorporelles

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût historique d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires).

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire ou dégressif en fonction de la durée normale d'utilisation des biens.

Le complément d'amortissement constaté entre l'amortissement fiscalement admis et l'amortissement comptable a été traité comme un amortissement dérogatoire. Cette différence provient soit d'un différentiel de durée soit de l'utilisation du mode dégressif.

Postes	Durée	Mode
Logiciels	1 à 3 ans	Linéaire
Constructions	1 à 40 ans	Linéaire
Matériel industriel	1 à 12 ans	Linéaire
Agencement aménagement divers	1 à 12 ans	Linéaire et dégressif
Matériel de bureau et informatique	1 à 7 ans	Linéaire
Mobilier	1 an	Linéaire

Immobilisations financières

A la clôture de l'exercice, la valeur d'acquisition des titres est comparée à leur valeur d'inventaire. Lorsque cette dernière est inférieure à la valeur d'acquisition, une provision est constituée du montant de la différence.

Pour les titres de participation, la valeur d'inventaire correspond :

- au cours moyen du dernier mois pour les titres côtés
- à la valeur d'usage pour l'entreprise pour les titres non côtés

Annexe aux comptes annuels

Pour les autres titres immobilisés, la valeur d'inventaire correspond :

- au cours moyen du dernier mois pour les titres côtés
- à la valeur probable de négociation pour les titres non côtés

Aucune provision n'a été constituée au 31/03/2020.

ANNEXE - Elément 2

Immobilisations

		Valeurs brutes début d'exercice	Mouvements de l'exercice				Valeurs brutes au 31/03/2020
			Augmentations		Diminutions		
			Réévaluations	Acquisitions	Virt p.à p.	Cessions	
INCORPORELLES	Frais d'établissement et de développement						
	Autres	3 397					3 397
	TOTAL IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	3 397					3 397
CORPORELLES	Terrains	213 471					213 471
	Constructions sur sol propre	1 485 861					1 485 861
	sur sol d'autrui						
	instal. agenct aménagement	21 388					21 388
	Instal technique, matériel outillage industriels	881 496					881 496
	Instal., agencement, aménagement divers	3 228 244		13 000			3 241 244
	Matériel de transport						
	Matériel de bureau, mobilier	84 096					84 096
	Emballages récupérables et divers						
	Immobilisations corporelles en cours						
	Avances et acomptes						
	TOTAL IMMOBILISATIONS CORPORELLES	5 914 556		13 000			5 927 556
FINANCIERES	Participations évaluées en équivalence						
	Autres participations	1 338 736				763	1 337 973
	Autres titres immobilisés						
	Prêts et autres immobilisations financières						
	TOTAL IMMOBILISATIONS FINANCIERES	1 338 736				763	1 337 973
	TOTAL	7 256 690		13 000		763	7 268 927

ANNEXE - Elément 3

Amortissements

		Amortissements début d'exercice	Mouvements de l'exercice		Amortissements au 31/03/2020
			Dotations	Diminutions	
INCORPORELLES	Frais d'établissement et de développement				
	Autres	3 090	257		3 347
	TOTAL IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	**3 090**	**257**		**3 347**
CORPORELLES	Terrains				
	Constructions sur sol propre	987 947	74 495		1 062 442
	sur sol d'autrui instal. agencement aménagement	3 499	2 198		5 698
	Instal technique, matériel outillage industriels	692 489	57 475		749 964
	Autres Instal., agencement, aménagement divers	1 715 025	329 586		2 044 611
	Matériel de transport				
	Matériel de bureau, mobilier	50 246	13 381		63 628
	Emballages récupérables et divers				
	TOTAL IMMOBILISATIONS CORPORELLES	**3 449 206**	**477 136**		**3 926 342**
	TOTAL	**3 452 296**	**477 393**		**3 929 689**

	Ventilation des mouvements affectant la provision pour amortissements dérogatoires						
	Dotations			Reprises			Mouvement net des amortissement à la fin de l'exercice
	Différentiel de durée et autr	Mode dégressif	Amort. fiscal exceptionnel	Différentiel de durée et autr	Mode dégressif	Amort. fiscal exceptionnel	
Frais d'établissement et de développement							
Autres immobilisations incorporelles							
TOTAL IMMOB INCORPORELLES							
Terrains							
Constructions sur sol propre				8 158			(8 158)
sur sol d'autrui instal, agencement, aménag.							
Instal. technique matériel outillage industriels							
Instal générales Agenct aménagt divers							
Matériel de transport							
Matériel de bureau, informatique, mobilier							
Emballages récupérables, divers							
TOTAL IMMOB CORPORELLES				**8 158**			**(8 158)**
Frais d'acquisition de titres de participation	3 105						
TOTAL	**3 105**			**8 158**			**(8 158)**
TOTAL GENERAL NON VENTILE			**3 105**			**8 158**	**(5 054)**

Annexe aux comptes annuels

Créances et dettes

Les créances et les dettes ont été évaluées pour leur valeur nominale.

Les créances ont, le cas échéant, été dépréciées par voie de provision pour tenir compte des difficultés de recouvrement auxquelles elles étaient susceptibles de donner lieu.

Aucune provision n'a été constatée au 31/03/2020.

Disponibilités

Les liquidités disponibles en banque ou en caisse ont été évaluées pour leur valeur nominale.

Autres postes d'actif

Les états des produits à recevoir et des charges constatées d'avance sont joints en annexe.

ANNEXE - Elément 6.10

Produits à recevoir

		31/03/2020
Total des Produits à recevoir		**35 911**
Autres créances clients		**35 911**
Clients facture à établir	*35 911*	

ANNEXE - Elément 6.12

Charges constatées d'avance

	Période	Montants	31/03/2020
Charges constatées d'avance - EXPLOITATION			**2 976**
Frais généraux		2 976	
Charges constatées d'avance - FINANCIERES			
Charges constatées d'avance - EXCEPTIONNELLES			
TOTAL			**2 976**

Annexe aux comptes annuels

Passif

Capital

Le capital social, d'un montant de 224 000 euros, est composé de 14 000 actions d'une valeur nominale de 16 euros.

Son montant est resté inchangé durant l'exercice.

Variation des capitaux propres

L'état de variation des capitaux propres est joint en annexe.

Emprunts

Aucun emprunt n'a été soucrit au cours de l'exercice.

Les remboursement des emprunts au cours de l'exercice se sont élevés à 124 287 €.

Autres postes de passif

Les états des charges à payer et des produits constatés d'avance sont joints en annexe.

Variations des Capitaux Propres

	Capitaux propres clôture 31/03/2019	Affectation du résultat N-1 [1]	Apports avec effet rétroactif	Variations en cours d'exercice [2]	Capitaux propres clôture 31/03/2020
Capital social	224 000				224 000
Primes d'émission, de fusion, d'apport ...					
Ecarts de réévaluation					
Réserve légale	22 400				22 400
Réserves statutaires ou contractuelles					
Réserves réglementées					
Autres réserves	758 591	456 262		(500 080)	714 774
Report à nouveau					
Résultat de l'exercice	456 262	(456 262)		604 063	604 063
Subventions d'investissement					
Provisions réglementées	166 812			(5 054)	161 758
TOTAL	**1 628 065**			**98 929**	**1 726 994**

Date de l'assemblée générale 19/09/2019
Dividendes attribués 500 080
[1] dont dividende provenant du résultat n-1
Capitaux propres à l'ouverture de l'exercice après affectation du résultat n-1 1 628 065
Capitaux propres à l'ouverture de l'exercice après apports avec effet rétroactif 1 628 065
[2] Dont variation dues à des modifications de structure au cours de l'exercice
Variation des capitaux propres au cours de l'exercice hors opérations de structure 98 929

ANNEXE - Elément 6.11

Charges à payer

		31/03/2020
Total des Charges à payer		**79 960**
Emprunts et dettes financières divers		**6 892**
Interets courus sur emprunts	*116*	
Interets courus sur c/c.	*6 776*	
Dettes fournisseurs et comptes rattachés		**17 400**
Fourn. fnp frais généraux	*17 400*	
Dettes fiscales et sociales		**47 892**
Etat - charges à payer	*47 892*	
Autres dettes		**7 776**
Clients - avoirs à établir	*7 776*	

ANNEXE - Elément 6.12

Produits constatés d'avance

	Période	Montants	31/03/2020
Produits constatés d'avance - EXPLOITATION			**2 940**
Location panneaux		2 940	
Produits constatés d'avance - FINANCIERS			
Produits constatés d'avance - EXCEPTIONNELS			
TOTAL			**2 940**

Annexe aux comptes annuels

Eléments communs

Synthèse des provisions

L'état des provisions est joint en annexe.

Echéance des créances et des dettes

L'état des échéances des créances et des dettes est joint en annexe.

ANNEXE - Elément 4

Provisions

		Début exercice	Augmentations	Diminutions	31/03/2020
PROVISIONS REGLEMENTEES	Reconstruction gisements miniers et pétroliers				
	Provisions pour investissement				
	Provisions pour hausse des prix				
	Provisions pour amortissements dérogatoires	166 812	3 105	8 158	161 758
	Provisions fiscales pour prêts d'installation				
	Provisions autres				
	PROVISIONS REGLEMENTEES	**166 812**	**3 105**	**8 158**	**161 758**
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	Pour litiges				
	Pour garanties données aux clients				
	Pour pertes sur marchés à terme				
	Pour amendes et pénalités				
	Pour pertes de change				
	Pour pensions et obligations similaires				
	Pour impôts				
	Pour renouvellement des immobilisations				
	Provisions pour gros entretien et grandes révisions				
	Pour chges sociales et fiscales sur congés à payer				
	Autres	110 000			110 000
	PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	**110 000**			**110 000**
PROVISIONS POUR DEPRECIATION	Sur immobilisations : incorporelles				
	Sur immobilisations : corporelles				
	Sur immobilisations : des titres mis en équivalence				
	Sur immobilisations : titres de participation				
	Sur immobilisations : autres immo. financières				
	Sur stocks et en-cours				
	Sur comptes clients				
	Autres				
	PROVISIONS POUR DEPRECIATION				
	TOTAL GENERAL	**276 812**	**3 105**	**8 158**	**271 758**
	Dont dotations et reprises - d'exploitation				
	Dont dotations et reprises - financières		3 105	8 158	
	Dont dotations et reprises - exceptionnelles				

Titres mis en équivalence : montant de la dépréciation à la clôture de l'exercice calculée selon les règles prévues à l'article 39-1.5e du C.G.I.

La provision de 110 000 € correspond à un litige relatif à des accords commerciaux.

ANNEXE - Elément 5

Créances et Dettes

		31/03/2020	1 an au plus	plus d'1 an
CREANCES	Créances rattachées à des participations			
	Prêts (1) (2)			
	Autres immobilisations financières			
	Clients douteux ou litigieux			
	Autres créances clients	38 152	38 152	
	Créances représentatives des titres prêtés			
	Personnel et comptes rattachés			
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux			
	Impôts sur les bénéfices			
	Taxes sur la valeur ajoutée	3 393	3 393	
	Autres impôts, taxes versements assimilés			
	Divers			
	Groupe et associés (2)			
	Débiteurs divers			
	Charges constatées d'avances	2 976	2 976	
	TOTAL DES CREANCES	**44 521**	**44 521**	

(1)	Prêts accordés en cours d'exercice	
(1)	Remboursements obtenus en cours d'exercice	
(2)	Prêts et avances consentis aux associés (personnes physiques)	

		31/03/2020	1 an au plus	1 à 5 ans	plus de 5 ans
DETTES	Emprunts obligataires convertibles (1)				
	Autres emprunts obligataires (1)				
	Emp. dettes ets de crédit à 1an max. à l'origine (1)	10 414	10 414		
	Emp. dettes ets de crédit à plus 1an à l'origine (1)	697 076	125 035	507 714	64 326
	Emprunts et dettes financières divers (1) (2)	16 853	16 853		
	Fournisseurs et comptes rattachés	17 400	17 400		
	Personnel et comptes rattachés				
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux				
	Impôts sur les bénéfices				
	Taxes sur la valeur ajoutée	37 125	37 125		
	Obligations cautionnées				
	Autres impôts, taxes et assimilés	47 892	47 892		
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	10 800	10 800		
	Groupe et associés (2)	698 489	698 489		
	Autres dettes	7 776	7 776		
	Dette représentative de titres empruntés				
	Produits constatés d'avance	2 940	2 940		
	TOTAL DES DETTES	**1 546 764**	**974 724**	**507 714**	**64 326**

(1)	Emprunts souscrits en cours d'exercice	
(1)	Emprunts remboursés en cours d'exercice	124 287
(2)	Emprunts dettes associés (personnes physiques)	

Annexe aux comptes annuels

Notes sur le compte de résultat

Chiffre d'affaires

Le chiffre d'affaires de l'entreprise a été intégralement réalisé en France.

Produits et charges exceptionnels

L'état des produits et charges exceptionnels est joint en annexe.

Transfert de charges

Le poste transfert de charges s'élève à 4 256 €. Il correspond aux refacturations de travaux de sprinklages ainsi que des charges mensuelles aux locataires.

Les transferts de charges sont inclus dans la rubrique "Reprises sur provisions, dépréciations et transferts de charges".

Ventilation de l'impôt sur les bénéfices

La répartition de l'impôt des bénéfices sur le résultat courant et sur le résultat exceptionnel est jointe en annexe.

Accroissement et allègement de la dette future d'impôt

La situation latente de l'entreprise est analysée en annexe.

ANNEXE - Elément supplémentaire

Produits et Charges exceptionnels

		31/03/2020
Total des produits exceptionnels		**9 290**
PRODUITS EXCEPTIONNELS DE GESTION		**369**
Autres produits except.	*369*	
PRODUITS EXCEPTIONNELS EN CAPITAL		**763**
Prod.cession immo.financ.	*763*	
Reprises sur provisions et transferts de charges		**8 158**
Reprise s/amort.derogatoires	*8 158*	
Total des charges exceptionnelles		**11 698**
CHARGES EXCEPTIONNELLES DE GESTION		**7 830**
Autres charges exceptionnelles	*7 830*	
CHARGES EXCEPTIONNELLES EN CAPITAL		**763**
Vnc des immob. financières	*763*	
CHARGES EXCEPTIONNELLES AMORT. & PROVISI		**3 105**
Dot. aux amort. dérogatoires	*3 105*	
Résultat exceptionnel		**(2 407)**

ANNEXE - Elément 6.18

Ventilation de l'impôt sur les bénéfices

31/03/2020	Résultat avant impôts	Impôts (1)	Résultat après impôts
RESULTAT COURANT	856 221	250 497	605 724
RESULTAT EXCEPTIONNEL (et participation)	(2 407)	(746)	(1 661)
RESULTAT COMPTABLE	**853 814**	249 751	**604 063**

(1) après retraitements fiscaux.

Taux d'IS retenu : 31 %

ANNEXE - Elément 11

Accroissements et allègements de la dette future d'impôts

		31/03/2020
ACCROISSEMENTS	Provisions règlementées	
	Amortissements dérogatoires (Base = 161 758 € ; Impôt = 50 145 €)	50 145
	Autres	
	ACCROISSEMENTS DE LA DETTE FUTURE D'IMPOTS	**50 145**

ALLEGEMENTS	Provisions non déductibles l'année de comptabilisation	
	Autres	
	ALLEGEMENTS DE LA DETTE FUTURE D'IMPOTS	

Taux d'IS retenu : 31 %

Annexe aux comptes annuels

Autres informations

Engagements

Les tableaux des engagements hors bilan sont joints en annexe.

ANNEXE - Elément 8

Engagements financiers

	31/03/2020	Engagements financiers donnés	Engagements financiers reçus
Effets escomptés non échus			
Avals, cautions et garanties			
Nantissement du fonds de commerce et cautions données		944 976	
		944 976	
Engagements de crédit-bail			
Engagements en pensions, retraite et assimilés			
Autres engagements			
Total des engagements financiers (1)		944 976	
(1) Dont concernant :			
Les dirigeants			
Les filiales			
Les participations			
Les autres entreprises liées			

ANNEXE - Elément 9

Dettes garanties par des Sûretés Réelles

Nat. Dette	Nature de la Garantie	Org. Bénéficiaire	Montant début	31/03/2020
Emprunt	Nantissement du fonds de commerce en rang util	BPI FRANCE FINANCEM	500 000	351 183
Emprunt	Nantissement du fonds de commerce en rang util	CAISSE D'EPARGNE	500 000	345 893
Crédit trésorerie	Nantissement en 11e rang du fonds de commerce de Marsadis en garantie d'une ouverture de crédit en compte courant Edel pour Sodimars	EDEL	3 500 000	247 901
		TOTAL	4 500 000	944 977

greffe

MARSADIS

Société par Actions Simplifiée au Capital de 224.000 €uros
Siège social : Zone Acti-Sud
21160 MARSANNAY LA COTE

319 764 148 R.C.S. DIJON

ASSEMBLEE DES ASSOCIES

DU 17 SEPTEMBRE 2020

PROPOSITION DE RESOLUTION D'AFFECTATION DU RESULTAT

L'Assemblée, sur la proposition de la Présidente, décide d'affecter le bénéfice comme suit :

- Bénéfice net comptable 604.062,66 Euros
- Au poste "Autres Réserves"..... 103.982,66 Euros
- Aux Associés, un dividende de..... 500.080,00 Euros

Le revenu procuré à chaque action s'élèvera à TRENTE CINQ EUROS ET SOIXANTE DOUZE CENTIMES (35,72 €).

Ce dividende sera payé au Siège Social à compter de ce jour.

A ce jour, les revenus éligibles ou non éligibles à la réfaction se répartissent comme suit :

Montant des revenus distribués éligibles à l'abattement visé par les dispositions de l'article 158 du C.G.I.	500.080 €
Montant des revenus distribués non éligibles à l'abattement visé par les dispositions de l'article 158 du C.G.I.	/

L'Assemblée reconnaît, en outre, que le rapport présenté par la Présidente mentionne que le montant des dividendes mis en paiement au titre des trois derniers exercices a été le suivant :

EXERCICE	Revenus éligibles à l'abattement visé par les dispositions de l'article 158 du C.G.I.	Revenus non éligibles à l'abattement visé par les dispositions de l'article 158 du C.G.I.
2019	**500.080 €**	/
2018	**500.080 €**	/
2017	**500.080 €**	/

CERTIFIE CONFORME

MARSADIS

Société par Actions Simplifiée au Capital de 224.000 €uros
Siège social : Zone Acti-Sud
21160 MARSANNAY LA COTE

319 764 148 R.C.S. DIJON

ASSEMBLEE DES ASSOCIES

DU 17 SEPTEMBRE 2020

RESOLUTION VOTEE

L'Assemblée, sur la proposition de la Présidente, décide d'affecter le bénéfice comme suit :

- Bénéfice net comptable 604.062,66 Euros
- Au poste "Autres Réserves"..... 103.982,66 Euros
- Aux Associés, un dividende de..... 500.080,00 Euros

Le revenu procuré à chaque action s'élèvera à TRENTE CINQ EUROS ET SOIXANTE DOUZE CENTIMES (35,72 €).

Ce dividende sera payé au Siège Social à compter de ce jour.

A ce jour, les revenus éligibles ou non éligibles à la réfaction se répartissent comme suit :

Montant des revenus distribués éligibles à l'abattement visé par les dispositions de l'article 158 du C.G.I.	500.080 €
Montant des revenus distribués non éligibles à l'abattement visé par les dispositions de l'article 158 du C.G.I.	/

L'Assemblée reconnaît, en outre, que le rapport présenté par la Présidente mentionne que le montant des dividendes mis en paiement au titre des trois derniers exercices a été le suivant :

EXERCICE	Revenus éligibles à l'abattement visé par les dispositions de l'article 158 du C.G.I.	Revenus non éligibles à l'abattement visé par les dispositions de l'article 158 du C.G.I.
2019	**500.080 €**	/
2018	**500.080 €**	/
2017	**500.080 €**	/

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

CERTIFIE CONFORME

greffe

Marsadis SAS

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

(Exercice clos le 31 mars 2020)

pwc

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

(Exercice clos le 31 mars 2020)

Aux associés
Marsadis SAS
Zone Acti-Sud
355, avenue Jean Moulin
21160 Marsannay-la-Côte

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société Marsadis SAS relatifs à l'exercice clos le 31 mars 2020, tels qu'ils sont joints au présent rapport. Ces comptes ont été arrêtés par la Présidente le 31 mars 2020 sur la base des éléments disponibles à cette date dans un contexte évolutif de crise sanitaire liée au Covid-19.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1er avril 2019 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L.823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués, sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et sur la présentation d'ensemble des comptes.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble, arrêtés dans les conditions rappelées précédemment, et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Informations données dans le rapport de gestion et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux associés

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion de la Présidente et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux associés. S'agissant des événements survenus et des éléments connus postérieurement à la date d'arrêté des comptes relatifs aux effets de la crise liée au Covid-19, la direction nous a indiqué qu'ils feront l'objet d'une communication aux associés appelés à statuer sur les comptes.

Nous attestons de la sincérité et de la concordance avec les comptes annuels des informations relatives aux délais de paiement mentionnées à l'article D.441-4 du code de commerce.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par la Présidente.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit.

En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;

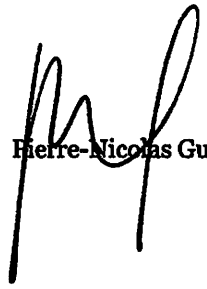
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;

- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à Strasbourg, le 3 septembre 2020

Le commissaire aux comptes
PwC Entrepreneurs Commissariat aux Comptes



Pierre-Nicolas Gug